



COUR PÉNALE SPÉCIALE
Communiqué de presse CPS n°040526-3

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité - Dignité – Travail

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA COUR PÉNALE SPÉCIALE

Reprise des audiences sur les intérêts civils

dans l'affaire dite « Ndélé 1/Ndélé 1 contumace » le jeudi 7 mai 2026

Le lundi 04 mai 2026, la Première Section de la Chambre d'assises (« Section d'assises ») de la Cour pénale spéciale (« CPS ») informe la communauté nationale et internationale qu'elle tiendra sa quatrième audience publique sur les **intérêts civils** dans l'affaire dite « **Ndélé 1/Ndélé 1 contumace**» **le Jeudi 7 mai 2026 à 10 heures**. Cette audience aura lieu dans la salle d'audience de la CPS.

Cette procédure intervient après les jugements rendus respectivement les 13 décembre 2024 et 28 juillet 2025 et vise à statuer sur les demandes de réparation des parties civiles contre les condamnés.

Le 13 décembre 2024, dans l'affaire dite « Ndélé 1 », la Section d'assises avait déclaré Azor KALITE, Charfadine MOUSSA, Antar HAMAT et WODJONODROBA Oumar Oscar coupables de crimes contre l'humanité par meurtre, autres actes inhumains et persécution et de crimes de guerre par meurtre et traitements cruels commis le 29 avril 2020 à Ndélé.

Le 28 juillet 2025, dans l'affaire dite « Ndélé 1 contumace », elle avait déclaré les contumax Général Ndjouma Fache, Younouss Kalam Yal, Atahir English, Abdel Kane Mahamat Salle, Fotor Sinine, et Yousof Moustapha alias Badjadje coupables de crimes contre l'humanité par meurtre, autres actes inhumains et persécution et de crimes de guerre par meurtre et traitements cruels commis les 11 mars 2020 et 29 avril 2020 à Ndélé.

La Section d'assises a joint les deux affaires le 7 août 2025.

Fait à Bangui, le 04 mai 2026.

Unité d'information et de communication de la CPS

La Cour pénale spéciale (CPS) est une cour hybride au sein du système judiciaire centrafricain et créée par la loi organique n°15.003 du 3 juin 2015. Elle a pour mandat d'enquêter et de poursuivre les crimes de droit international commis en République Centrafricaine depuis 2003. Elle est située rue Martin Luther King à Bangui, en République Centrafricaine.

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter Unité communication et sensibilisation de la Cour pénale spéciale (CPS) au téléphone : +23676110707 ou ucs@cpsrca.cf.